



District de Savoie de Football
B.P. N° 401—73004 CHAMBERY CEDEX
Tél. : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81
email : district@savoie.fff.fr—site : http://savoie.fff.fr



Ouverture des Engagements Saison 2021/2022 sur FOOTCLUB

Le 28 juin 2021

**DATE LIMITE POUR LES POULES D1 D2 D3 ET D4
LE 31 JUILLET DERNIER DÉLAI**

**POUR LES POULES D5 à 11 et ceux qui voudront jouer à 8
LE 30 AOUT DERNIER DÉLAI**

POUR ENREGISTRER LES LICENCES VOIR SUR LE SITE DU DISTRICT

PREMIERE PAGE

« Ouverture des Engagements Saison 2021/2022 - GUIDE PRATIQUE LICENCE »

Sommaire

- | | | | |
|-------------------------|----------|---------------------------------------------|------------|
| • Secrétariat | p. 2 à 3 | • Commission Technique | p. 8 à 10 |
| • Commission Féminines | p. 3 | • Commission des Arbitres | p. 11 à 13 |
| • Commission Sportive | p. 4 | • Commission Statut de l'Arbitrage | p. 14 à 19 |
| • Commission Futsal | p. 5 à 6 | • Annexes | p. 20 |
| • Commission des Coupes | p. 6 à 7 | <i>Statut d'arbitrage Ligue et District</i> | |



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de
faire vivre le Football, nous
saisissons la balle au bond.

Comptes-Rendus

SECRÉTARIAT

21 juin 2021

Correspondances

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES :

- PROJET GROUPEMENT US PONTOISE - AS DE F. LA BOURBRE: Le bureau plénier , rejette la réalisation du projet de groupement
- GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD - CONVENTION GROUPEMENT DE JEUNES: modèle de convention de groupement jeunes envoyé la semaine dernière. Cette convention devra être retournée **avant le 30 Juin 2021.**
- U.S. GRIGNON: Pour faire suite à la demande de mise en inactivité partielle du club, nous vous informons que désormais, celle-ci doit être effectuée par le club par le biais de FOOTCLUBS, elle sera ensuite validée par le District d'appartenance, par la Ligue et par la FFF.

DIVERS:

- A. S. BARBY LEYSSE: Souhaite savoir si c'est possible d'effectuer une montée en D4 en vue d'une équipe de D4 qui serait susceptible d'arrêter la saison prochaine.
- F.C. LA ROCHETTE: Invitation à l'Assemblée Générale du Football Club Rochettois qui aura lieu le : Vendredi 02 Juillet 2021
- A.S. DE BARBERAZ: Suite aux travaux sur notre terrain, à aujourd'hui nous ne pouvons pas accueillir de plateaux et de matches avant début septembre
- USGM LA BATHIE: Invitation à l'assemblée générale, qui aura lieu le samedi 26 juin 2021, 16 h 00 stade d'Arbine,
- MONTMELIAN: Dossier Groupement Jeunes La Savoyarde
- District Ain Football : convention concernant la classe à horaires aménagés du collège Henri Dunant de Culoz

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Commission Sportive:

- A. S. BARBY LEYSSE - - A.S. DE BARBERAZ - ENT. S. DE TARENTEISE - A.S. DE F. LA BOURBRE – US GRIGNON – ES TARENTEISE – US LA MOTTE – CA MAURIENNE – FC ST MICHEL

TEAM



**PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE**

UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr

TEAM



Comptes-Rendus

Commission des Coupes:

- LAuRAFoot

Commission des Arbitres:

- Bureau PIERRE ALAIN – CROZIO Cédric – MARTHOD SP – Christophe DUPAYS - GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD

Commission des Terrains:

- US AIGUEBELLE

Commission du FAFA:

- LAuRAFoot

COMMISSION FÉMININES

Responsable :

M. Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

14 juin 2021

Suite à l'enquête menée par Edouard FROGER sur les équipes féminines en Savoie afin de connaître assez précisément le potentiel humain des clubs, il s'avère que la création d'un championnat à 11 n'est pas pour la saison 2021/2022. 6 voir 7 formations vont évoluer à 11 soit au niveau régional soit dans les districts voisins 74 et 38.

Pour les éventuelles montées en R2, le District de Haute Savoie Pays de Gex refuse cette possibilité aux clubs de Savoie. Mr le Président du District de Savoie va poser la question lors de la prochaine réunion de ligue pour savoir si une dérogation pourrait être accordée à notre District pour une accession en R2 sachant qu'un projet de refonte des championnats féminins Régionaux est à l'étude.

Le championnat de Savoie à 8 est maintenu et suivant le nombre d'inscriptions 1 ou 2 poules seront constituées.

Inscription par footclub.



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr

COMMISSION SPORTIVE

Président : Christophe VALENTINO - 06 64 95 30 10

Responsable : Alain HANS - 06 28 06 72 52

Seniors Féminines : Jacky GACHET - 06 12 22 99 82

Membre : Sauveur MICALLEF - 06 23 06 49 93

Réunion du 21 juin 2021

Informations

Ouverture des engagements saison 2021/2022 sur FOOTCLUB **Le 28 juin 2021**

Date limite pour les poules D1 D2 D3 ET D4 **LE 31 JUILLET DERNIER DELAI**

Pour les poules D5 à 11 et ceux qui voudront jouer à 8 **LE 30 AOUT DERNIER DELAI**

POUR ENREGISTRER LES LICENCES VOIR SUR LE SITE DU DISTRICT PREMIERE PAGE

« Ouverture des engagements Saison 2021/2022 -GUIDE PRATIQUE LICENCE »

Note aux clubs

- Nouveau numéro d'affiliation pour AS BARBERAZ 560679 terrain indisponible jusqu'à début septembre
- Nouvelle appellation ESVV Entente Sonnaz Viviers Voglans DEVIENT **Football Club Sud Lac**
- Fusion Chautagne et Chanaz la commission attends l'accord pour le changement de NOM

LORS DES ENGAGEMENTS DES EQUIPES SUR FOOTCLUB

**Bien penser à noter VOS DESIDERATAS "JUMELAGES . ALTERNANCES. INDISPONIBILITEES
DES INSTALLATIONS AVEC LES DATES " .**

Pour les engagements en D5 POULE C QUI VA JOUER A 8 : Vous devez ajouter une équipe sur footclub il faudra choisir en D5 foot à 11 ou foot à 8

Si problème vous pouvez envoyer un mail au district .



Resp. Savoie!
Gilbert GRUFFAT!
Tel : 06 83 86 59 48!
E Mail : gilbertgruffat@coseec.fr

Sols et Équipements Sportifs

Tel : 04 50 68 84 28 - Fax : 04 50 68 77 19 - Web : www.coseec.fr
PAE Les Grandes Vignes - 74330 LA BALME DE SILLINGY

Distributeur **GEFISPORTS**  **TORO**  **RAIN BIRD** 

COMMISSION FUTSAL

Responsable :
M. Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

21 juin 2021

Championnat Futsal séniors Savoie Haute Savoie Pays de Gex

Le District de Savoie propose à tous les clubs intéressés une visio d'une heure environ pour le championnat de Futsal 2021/2022.

Faire un point sur le potentiel de clubs

Ecouter les desideratas des clubs sur le déroulement du Championnat

Amélioration de l'organisation que l'on pourrait apporter.

Le mercredi 30 JUIN 2021 A 19H00 en visio ZOOM

<https://us02web.zoom.us/j/86140585695?pwd=SVVxVUw5cVlQMkgxWnNmcXlaT1ptQT09>

ID de réunion : 861 4058 5695

Code secret : 483268

Connexion possible à partir de 18h30

Coupe de Savoie séniors masculin Futsal

Rappel : les clubs s'inscrivant en championnat Futsal 73,74 et 01 sont automatiquement inscrits en coupe de Savoie Futsal qui se déroule en janvier et février 2022. Elle est ouverte également aux clubs traditionnels du 73, une équipe maxi par club. Tirage intégrale, il est préférable de disposer d'un gymnase et fortement recommandé de jouer entre le vendredi soir et dimanche soir pour faciliter les déplacements.

Mise en place d'un championnat futsal U12/U13

Les Districts du 73 et 74 Pays de Gex s'associent pour tenter de créer un championnat Futsal catégorie U12/13 pour la saison 2021/2022

- Il est fortement recommandé de disposer d'un gymnase au moins 2h00 de temps le weekend mais toutes les demandes seront prises en considérations et des mutualisations d'équipements envisageables.

- CATEGORIE U12/13 avec la possibilité de jouer, par exemple, le samedi en championnat traditionnel et le dimanche en Futsal. (pas deux rencontres la même journée)

- Suivant le nombre d'inscrits, des groupes géographiques à l'Automne puis par niveaux au Printemps.

Licence foot libre ou futsal.



Comptes-Rendus

- Formule mixte, grand plateaux, rencontre sèche, petit plateaux, PEF.

Les clubs intéressés peuvent dès à présent s'identifier auprès du District de Savoie commission Futsal.
Prochaine étape, championnat U14/15 la saison prochaine si le test sur le championnat U12/13 est concluant.

En partenariat avec le district de Haute Savoie Pays de Gex.



COMMISSION des COUPES

Président : Jérôme SPADA

Pour tous renseignements concernant les Coupes

Contact : Alain SALINO 06.84.99.51.32

COUPE DE FRANCE FEMININE 2021/2022.

Ouverture des engagements

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via Footclubs des engagements pour l'édition 2021/2022 de la Coupe de France Féminine.

La date limite est fixée au 15 AOUT 2021.

Pour rappel, les clubs R1 F et R2 F ont obligation de participer à la compétition.

Droit d'engagement : 26 euros.



**CAVES
BILLON**

Vins - Spiritueux - Bières - Sodas - Cafés - Services

73330 DOMESSIN

04 76 31 10 27

Comptes-Rendus

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE 2021/2022.

Ouverture des engagements

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via Footclubs des engagements pour l'édition 2021/2022 de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

La date limite est fixée au 15 AOUT 2021.

Droit d'engagement : 26 euros.



— Crédit  Mutuel —

Comptes-Rendus

COMMISSION TECHNIQUE

21 juin 2021

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER - CDFA : 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Jimmy JUGLARET - ETD (Educateur Technique Départemental) : 06 15 68 96 49 - jjuglaret@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Formations saison 2021 - 2022

Note aux clubs

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2021-2022, en passant par le site du District.

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation).

Nous considérons l'inscription et la prise en charge de toute formation validées par le club dès la parution sur le PV. Dans le cas contraire merci de nous le signaler par mail.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin.

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITE AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS



C'PRO VOTRE PARTENAIRE
NUMÉRIQUE À CHAMBÉRY

IMPRESSION ET
GESTION
DOCUMENTAIRE

INFORMATIQUE
CLOUD &
HÉBERGEMENT

TÉLÉCOM
OPÉRATEUR &
TÉLÉPHONIE

04 50 24 03 87

WWW.CPRO.FR

Comptes-Rendus

Formation saison 2020-2021

- Certification CFF2—MAXIMUM 7 candidats

Date : mardi 29 juin 2021

Lieu : à définir

Coût : 50 € (candidats licenciés hors département)

Inscriptions reçues : 7

Killian ARNOULT (ENT S DRUMETAZ MOUXY)

Fevzi AYDOGAN (UO ALBERTVILLE)

Yassine KHANFAR - Nassourdine RAFFIOU (CHAMBERY SPORT 73)

Yannis MAOUDJ - Florent VILLAIN (US PONTOISE)

Charlotte MESSE (US LA MOTTE SERVOLEX)

La convocation vous a été envoyée par mail le 8 juin 2021

- Certification CFF4—MAXIMUM 4 candidats

Date : mardi 6 juillet 2021 en soirée

Lieu : au District de Savoie - Chambéry

Coût : 50 € (candidats licenciés hors département)

Inscription reçue : 1

Yannis MAOUDJ (US PONTOISE)

Formation saison 2021-2022

- Formation CFF2—limitée à 16 personnes

Dates : du samedi 28 et dimanche 29 août 2021 et du samedi 11 et dimanche 12 septembre 2021

Avec hébergement

Lieu : à LESCHERAINES

Coût : 190 € (candidats licenciés en Savoie) - 380 € (candidats licenciés hors département)

Inscription reçue : 0

- Formation CFF1—limitée à 16 personnes

Dates : du samedi 4 et dimanche 5 septembre 2021 et du samedi 11 et dimanche 12 septembre 2021

Avec hébergement

Lieu : à CONFLANS

Coût : 190 € (candidats licenciés en Savoie) - 380 € (candidats licenciés hors département)

Inscription reçue : 0

- Formation CFF3—limitée à 16 personnes—Bi-Départementale avec le District de la HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Dates : du lundi 15 au jeudi 18 novembre 2021 avec hébergement

Lieu : à définir

Coût : 210 € (candidats licenciés en Savoie) - 420 € (candidats licenciés hors département)

Inscription reçue : 0

- Formation CFF1—limitée à 16 personnes

Dates : du samedi 15 et dimanche 16 janvier 2022 et du samedi 5 et dimanche 6 février 2022 -

Sans hébergement

Comptes-Rendus

Lieu : à définir

Coût : 190 € (candidats licenciés en Savoie) - 380 € (candidats licenciés hors département)

Inscription reçue : 0

- **Formation CFF4—limitée à 20 personnes**

Dates : du samedi 29 et dimanche 30 janvier 2022 et du samedi 5 et dimanche 6 février 2022

Sans hébergement

Lieu : au District de Savoie - Chambéry

Coût : 160 € (candidats licenciés en Savoie) - 320 € (candidats licenciés hors département)

Inscription reçue : 0

- **Formation CFF2—limitée à 16 personnes—Bi-Départementale avec le District de la HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX**

Dates : du jeudi 3 au dimanche 6 mars 2022

Avec hébergement

Lieu : à définir

Coût : 190 € (candidats licenciés en Savoie) - 380 € (candidats licenciés hors département)

Inscription reçue : 0

- **Formation CFF3—limitée à 16 personnes**

Dates : du samedi 11 et dimanche 12 juin 2022 et du samedi 18 et dimanche 19 juin 2022

Sans hébergement

Lieu : à définir

Coût : 150 € (candidats licenciés en Savoie) - 300 € (candidats licenciés hors département)

Inscription reçue : 0



COMMISSION des ARBITRES



Président : M. Daniel DESMARIEUX, Port : 06 75 93 17 52
Vice Président : M. Jacky MESTACH, Port : 06 15 20 07 75
Responsable Désignations Jeunes : M. Jérôme FALLETI, Port : 06 20 04 13 18
Responsable Désignations Seniors : M. Christophe DUPAYS, Port : 06 13 19 58 14

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 21 juin 2021

La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Christophe DUPAYS,

Excusés : Mrs Emmanuel BONTRON, Luc ALIX, Jérôme FALETTI, Jacky MESTACH, Alphonse LOMBARD, Gérard SOTO

EXAMEN LIGUE - JUIN 2021 – SAISON 2020 – 2021



Note aux Arbitres,

L'Examen Arbitre de Ligue est programmé et organisé par la CRA Ligue AURA
le samedi 26 juin 2021 à Ligue AURA, Tola Vologe, LYON.
de 9h30 à 18h00

Comptes-Rendus

Candidats retenus à l'examen Ligue :

- M. Kilian BEUCHOT (LAISSAUD)
- M. Remi LEFEBVRE (HAUTE COMBE DE SAVOIE)
- M. Salim ABADDAR (C A MAURIENNE)
- M. Brian RAPHAEL (CUINES LA CHAMBRE)
- M. Acel KAJJOU (AIX LES BAINS)

Bonne réussite à vous

FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE – SAISON 2021/2022



Attendu qu'il y a demande de club sur la prochaine école d'arbitrage : Saison 2021-2022
En prévision de date, nous vous informons que la formation se déroulera aux vacances d'octobre 2021
Les 22, 23 et 24 octobre ainsi que le 30 octobre 2021, pour l'examen final.

Les candidats inscrits :

- M. Kamal GHAZI FAKHR, club de CHAMBERY SPORT 73.
- M. Jonathan PECOUD, club du FC NIVOLET

**Clubs, vous pouvez dès à présent inscrire vos candidats (es)
Vous trouverez le dossier d'inscription sur le site du District de Football de SAVOIE**

UNAF SAVOIE



Communiqué Section Départementale de l'UNAF SAVOIE

La crise sanitaire qui perdure a stoppé brutalement les compétitions.
Pour autant l'UNAF a pris lors du Conseil National une décision exceptionnelle à l'échelle de notre section départementale :

**La cotisation UNAF 2020/2021 sera PROLONGEE sur la nouvelle saison 2021/2022.
(Pas de démarche à faire, pas de paiement, c'est automatique)**

Cette consigne n'est valable que pour les arbitres à jour de leur cotisation lors de la saison 2020/2021
Pour les autres désireux de devenir UNAFISTE,
Vous devrez vous acquitter de la cotisation selon votre catégorie (Jeune ou Senior)

Comptes-Rendus

DOSSIER DE RENOUELEMENT – FONCTION : ARBITRE – SAISON 2021 – 2022

INFORMATION aux Arbitres,

Le dossier de renouvellement "Arbitre" pour la Saison 2021 - 2022 sera adressé dans les prochains jours,
A vous de nous le retourner dans les meilleurs délais pour sa validation
Nous vous invitons à prendre connaissance des modifications vous concernant,
(Voir principalement le dossier médical).

Nouvelles dispositions plus favorables dans le contexte actuel pour le renouvellement des dossiers des arbitres pour la saison 2021/2022.

Modifications concernant les dossiers médicaux.

*les jeunes arbitres de moins de 18 ans sont soumis au même régime d'examen médical que les joueurs mineurs (Questionnaire et seulement en cas de réponse positive examen par un médecin)

*les arbitres âgés de 18 à 34 ans sont soumis au même régime d'examen médical que les joueurs majeurs (examen médical tous les 3 ans et questionnaire les deux autres années) : les arbitres ayant un dossier médical validé en 2020/2021 pourront donc remplir un simple questionnaire médical pour la saison 2021/2022 si toutes les réponses sont négatives.

*les arbitres âgés de 35 ans et plus continuent à remplir un dossier médical comme chaque saison

COMPOSITION DE DOSSIER RENOUELEMENT COMPLET

A adresser OBLIGATOIREMENT à la commission des arbitres :

- 1-Dossier médical avec ECG si nécessaire (dans une enveloppe) ou Questionnaire médical (selon votre âge ou bilan médical)
- 2-Cotisation de la caisse de solidarité (chèque 10€, à l'ordre du District de Football de SAVOIE)
- 3-Fiche de renseignement
- 4-Charte déontologique
- 5-Fiche DROIT à l'image
- 6-Fiche UNAF (fiche à remplir obligatoirement, adhérent ou non)



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 17 juin 2021

La Commission : Mrs. Daniel DESMARIEUX (Président),

Les membres : Mrs Daniel MAILLAND-ROSSET, Francis MOREL –BIRON, Luc ALIX, Christophe DUPAYS,

Excusés : Mrs Hervé TRONCY, Jérôme FALETTI, Alphonse LOMBARD

COURRIERS RECUS

-Demande de mutation : M. Ernest PICQUE (CUINES VAL D'ARC) vers le club de l'A. F MONTMELIAN (mail du club de MONTMELIAN) : **Dossier mis en attente (gestion 2021/2022)**

*Mail du club de MARTHOD SP :

-Nombre de mutation pour la saison à venir 2021/2022 ?

Réponse : Suite aux décisions FFF

•Situation d'infraction des clubs: si le club a inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire mais que la formation n'a pas pu commencer ou aller à son terme du fait de la crise sanitaire → club considéré comme étant en règle pour la saison 20/21. Néanmoins, si le club n'a pas réalisé les inscriptions, il débutera la saison 21/22 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 19/20.

•Année blanche sur les clubs en infraction, ex : si le club est en 2^{ème} année d'infraction, il reste en 2^{ème} année d'infraction)

-M. Rohan BUREAU compte t-il au statut d'arbitrage pour le club la saison prochaine ?

Réponse :

PV 496, saison 2019/2020

Décision du dossier : M. BUREAU Rohan, licence n°2545380605 – DISTRICT JAD Licencié au F.C. UGINE, saison 2019/2020.

Demande de changement de club, le 15 juin 2020, pour le club du F.C.MARTHOD, pour raison personnelle.

- considérant la distance séparant le siège du club au siège du club d'accueil, inférieure à 50 km,

-considérant la distance séparant la résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, inférieure à 50 km,

La commission accorde le changement de club pour le F.C.MARTHOD, club qu'il pourra couvrir à compter de la saison 2022/2023

Couvre le club formateur, le F.C. UGINE, pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022.

- Demande de mutation supplémentaire pour la saison 2021/2022, club de LA RAVOIRE

Demande refusée

Règle pour avoir une mutation supplémentaire :

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage,

Situation du club :

Comptes-Rendus

CLUBS	CHAMPIONNAT	Arbitres licenciés	Catégorie	Age	Formé Club	Année début	ART 34	Infraction Manque Arbitres
LA RAVOIRE U.S	U20 Régional 2	D1	TIVIG Alexandru	J	19	X	2016	
			BENBERGHOUT Hecine	S	25	X	2019	1 Jeune Arbitre
			SOTO Gérard	S	57	X	2013	
			SPIESS Alexandre	S	32		2020	2021/2022

STATUT D'ARBITRAGE – ARTICLES – RAPPEL

Article 41 – Nombre d'arbitres Article 41-1 – Nombre d'arbitres au Statut Fédéral

1. Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles.

Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, au sens donné à l'article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :

- Championnat de Ligue 1 : 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 6 arbitres majeurs,
- Championnat de Ligue 2 : 8 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 5 arbitres majeurs,
- Championnat National 1 : 6 arbitres dont 3 arbitres majeurs,
- Championnat National 2 et National 3 : 5 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
- Championnat Régional 1 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
- Championnat Régional 2 : 3 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre féminine,
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre,
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal,
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre, - Equipe Régional 1 et Régional 2 Futsal : 1 arbitre spécifique Futsal (Les équipes Futsal ne pourront pas présenter un arbitre qui représente déjà un club en football à 11).
- Autres divisions de district, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, et autres championnats féminins : 1 arbitre
- Avant dernier niveau de district : 1 arbitre ou 1 arbitre auxiliaire
- Dernier niveau de district : pas d'obligation

2. Dans le cas où un club comporte une section féminine, il y a lieu de tenir compte des obligations les plus importantes, entre celles de son équipe première masculine et celles de son équipe féminine. Si ces obligations sont identiques, il y a lieu de considérer que c'est l'équipe première masculine qui détermine les obligations du club. Il en est de même pour les clubs engageant des équipes en Football Diversifié, l'équipe Libre déterminant dans ce cas les obligations en cas d'égalité.

3. Les dispositions particulières des Ligues imposant à leurs clubs un nombre d'arbitres plus élevé que ci-dessus, restent applicables aux clubs de ces Ligues disputant un Championnat National. L'âge s'apprécie au 1er janvier de la saison en cours

Comptes-Rendus

En plus des obligations prescrites par l'article 41-1, les clubs ayant des équipes de jeunes devront disposer de jeunes arbitres selon les modalités suivantes :

A. - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

- a) le championnat national des U19
- b) le championnat national des U17
- c) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 3 arbitres) : U19 Ligue Honneur, U19 Promotion de Ligue, U18 Division Honneur, U18 Promotion Honneur, U15 Elite, U20, U18 et U16

→ 2 JEUNES ARBITRES

B. - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

- a) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 1 arbitre) : U18 Division Honneur, U18 Promotion Honneur et U16
- b) l'un des championnats de Ligue suivants : U17 Ligue Honneur, U17 Promotion de Ligue, U16 Division Honneur et U16 Promotion Honneur
- c) l'un des championnats de Ligue suivants : U15 Ligue Honneur, U15 Promotion Honneur, U15 Division Honneur et U15 Ligue Promotion, U14 et U15.
- d) le championnat de jeunes de la plus haute série de leur District (à compter de la saison 2020/2021)

→ 1 JEUNE ARBITRE

GESTION DISTRICT

Il en résulte :

En senior obligation d'avoir :

Pour un club évoluant en D1 = 2 arbitres majeur (+de 21 ans).

Pour un club évoluant en D2 = 1 arbitre majeur (+de 21 ans).

Pour un club évoluant en D3 ou D4 = 1 arbitre (quel que soit son âge).

Pour un club évoluant en D5 = pas d'obligation d'avoir un arbitre (dernière division du District).

En jeune obligation d'avoir :

Pour un club évoluant en D1 = 1 jeune arbitre (+ de 13 ans à 21 ans).

Pour un club évoluant en D2, D3, D4 = pas d'obligation d'avoir un arbitre jeune

Section 2 – Arbitres Supplémentaires

Article 45 du statut de l'Arbitrage

Pour pouvoir bénéficier des dispositions du présent article 45, les clubs se doivent d'être en conformité avec les 2 Statuts (Fédéral et Aggravé LauRAFoot).

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

*CLUBS POUVANT BENEFICIER DE L'ARTICLE 45 POUR LA SAISON 2021/2022 :
POSSIBILITE LICENCE MUTATION SUPP*

Comptes-Rendus

<i>CLUBS</i>	<i>N°club</i>	<i>Nombre de Mutés Supp</i>
<i>U.S LA MOTTE SERVOLEX</i>	<i>504511</i>	<i>1</i>
<i>U.S MODANE</i>	<i>542485</i>	<i>1</i>
<i>MONTMELIAN A.S</i>	<i>504230</i>	<i>1</i>
<i>U.S.C AIGUEBELLE</i>	<i>515259</i>	<i>1</i>

Encouragement au recrutement d'arbitres féminines

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage au moins une arbitre féminine, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles organisées par la LAuRAFoot, y compris pour les tours de coupes nationales organisés par la LAuRAFoot.

Ce muté supplémentaire sera utilisable dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix, définie pour toute la saison avant le début de la compétition choisie.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 1er juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

CLUB POUVANT BENEFICIER DE L'ARTICLE 45 POUR LA SAISON 2021/2022 : ENCOURAGEMENT AU RECRUTEMENT D'ARBITRE FEMININE

Tableau :

<i>CLUB</i>	<i>N°club</i>	<i>Nombre de Mutés Supp</i>
<i>A.S. UGINE</i>	<i>504407</i>	<i>1</i>

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 1er juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

Précisions : si un club bénéficie des 3 mutés supplémentaires ils doivent être utilisés au moins dans 2 équipes différentes.

CLUBS EN INFRACTION

Situation des clubs :

Lorsque le club a inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre (s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, mais que cette formation n'a pu aller à son terme du fait de la crise sanitaire, alors il sera malgré tout considéré comme étant en règle vis-à-vis du statut de l'arbitrage pour la saison 2020/2021.

A l'inverse lorsque le club n'a pas inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitres nécessaire afin

Comptes-Rendus

d'être en règle pour la saison en cours alors il débutera la saison 2021/2022 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 2019/2020. Cette liste ne peut être modifiée à ce jour.

CLUBS EN INFRACTION au 17 juin 2021

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 07.06.2021
Sans modification par rapport à la saison 2020-2021:

*Club de MARTHOD : 3ème année d'infraction: interdiction d'accèsion dès la fin de cette saison 2020.2021 et six joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2021.2022

*Club de CHAUTAGNE : 1ère année d'infraction: deux joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2021.2022 (mise à décision de fusion avec le club de CHANAZ)

Tableau Récapitulatif Seniors avec incidence pour la saison 2021-2022:

Club	Division	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 31/03/2021	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence pour la saison 2021/2022
MARTHOD S.P	D3	1	0	1	3ème	0	Moins 6 mutés
F.C CHAUTAGNE	D3	1	0	1	1ère	0	Moins 2 mutés

Tableau à titre indicatif (saison blanche),

Tableau Récapitulatif Seniors sans incidence pour la saison 2021-2022 :

Club	Division	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 31/03/2021	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence pour la saison 2021/2022
CHALLES F.C	D4	1	0	1	1ère	0	
U.S GRIGNON	D1	2	1	1	1ère	0	
ST JULIEN MONT DENIS	D4	1	0	1	1ère	0	
ST PIERRE SPORTS	D2	1	0	1	1ère	0	
F.C VILLARGON-DRAN	D3	1	0	1	1ère	0	

Tableau Récapitulatif Jeunes sans incidence pour la saison 2021-2022:

Club	Division	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 31/03/2021	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence pour la saison 2021/2022
CHAMBERY SPORT 73	U15	1	0	1	1ère	0	
F.C. CHAUTAGNE	U15	1	0	1	1ère	0	
F.C LAISSAUD	U15	1	0	1	1ère	0	
U.S LA RAVOIRE	U20 Rég	2	1	1	1ère	0	
ST MICHEL SPORTS	U17	1	0	1	1ère	0	
ST PIERRE SPORTS	U20	1	0	1	1ère	0	

Annexe : Statut District



Annexes

Annexes de ce Foot Savoie

- - *Statut d'arbitrage Ligue*
- *Statut d'arbitrage District*